

TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

Pour le local et fonds de commerce

⊖ Achat du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux (possibilité de déposer l'acte de cession sans la mention d'enregistrement s'il est établi par acte authentique).
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

⊖ Location-gérance

- Copie du contrat de location-gérance.*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

⊖ Donation

- Copie de l'acte de donation.*

Si l'acte ne fait pas mention du droit à la jouissance du local, fournir le titre d'occupation des locaux au nom de l'exploitant

Gérance-mandat :

- Copie du contrat de gérance-mandat*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

Dans le cadre d'un plan de cession (pour la gestion d'un fonds de commerce cédé) :

- Copie du jugement ordonnant le plan de cession.

Si l'acte ne fait pas mention du droit à la jouissance du local, fournir le titre d'occupation des locaux au nom de l'exploitant



Autres pièces

- Un pouvoir signé par l'exploitant, si nécessaire.
- Si l'activité est réglementée, fournir les pièces suivantes :

.....
.....

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

θ Si création ou reprise au conjoint	56,59 €
θ Si achat, don ou legs.....	59,41 €
θ Si location gérance.....	59,41 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de Taxe

Formulaire

- [Imprimé P2](#) en deux exemplaires signés en original.

